



# Les dossiers du DFF en 2016

## 4<sup>e</sup> trimestre

### Finances de la Confédération

- **Seconde extrapolation:** La nouvelle extrapolation montre que l'amélioration déjà constatée lors de l'extrapolation du mois de juin s'est nettement accentuée. L'exercice 2016 de la Confédération devrait ainsi se solder par un excédent ordinaire de 2,2 milliards. Cette amélioration est due, en particulier, aux versements anticipés de l'impôt fédéral direct, qui enregistrent une forte progression en raison des taux d'intérêt négatifs. Si l'on faisait abstraction des facteurs spéciaux, le résultat de l'exercice serait équilibré. Le budget 2016 prévoyait un déficit de 0,5 milliard. (26.10)
- **Péréquation financière:** Le Conseil fédéral a adopté une révision partielle de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC). Cette ordonnance définit notamment les paiements compensatoires pour 2017. Ceux-ci correspondent aux chiffres provisoires envoyés aux cantons le 23 juin 2016 dans le cadre d'une audition. Les paiements compensatoires augmentent au total de 55 millions par rapport à l'année précédente et s'élèvent à presque 5 milliards de francs. (02.11)
- **Distribution du bénéfice:** Le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse (BNS) ont signé une nouvelle convention portant sur la distribution du bénéfice de la BNS au titre des exercices 2016 à 2020. À condition que sa réserve pour distributions futures soit positive, la BNS continuera de verser chaque année un milliard de francs à la Confédération et aux cantons. Les distributions n'ayant pas eu lieu seront désormais compensées les années suivantes, pour autant que la réserve pour distributions futures le permette. (10.11)
- **Calendrier d'émission:** En 2017, l'Administration fédérale des finances prévoit d'émettre des emprunts pour une valeur nominale d'un peu plus de 4 milliards de francs. Compte tenu de l'échéance, le montant des emprunts diminuera de quelque 1,6 milliard de francs. Si l'évolution des liquidités le permet, l'encours des créances comptables à court terme augmentera de nouveau pour atteindre environ 10 milliards de francs vers la fin de l'année. Les appels d'offres auront lieu chaque mois, sauf en août, pour ce qui concerne les emprunts et chaque semaine pour ce qui concerne les créances comptables à court terme. (06.12)

### Messages du DFF adoptés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **Initiative Monnaie pleine:** Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine)». Il recommande le rejet de cette initiative sans lui opposer de contre-projet. L'initiative exige en effet une profonde transformation du système monétaire actuel. Si elle était acceptée, la Suisse deviendrait un terrain d'expérimentation pour des réformes hasardeuses. Il serait plus difficile pour la Banque nationale suisse de mener sa politique monétaire, et les risques pour l'économie suisse seraient considérables. (09.11)

- **Sanctions financières:** Les entreprises ne pourront pas déduire les commissions occultes ni les sanctions financières à caractère pénal. Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières. Cette loi met en œuvre la motion Luginbühl «Déductibilité fiscale des amendes» (14.3450). (16.11)
- **Échange des déclarations pays par pays:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays ainsi que la loi nécessaire à la mise en œuvre de cet accord. L'objectif de ce projet est d'améliorer la transparence en matière d'imposition des groupes d'entreprises multinationales, tout en fixant un cadre uniforme pour l'échange de ces déclarations. (23.11)

### Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Frontex:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant la reprise et la mise en œuvre du règlement de l'UE relatif au nouveau Corps européen de gardes-frontière et de gardes-côtes. Ce règlement constitue la base d'une extension de la protection européenne des frontières extérieures, qui devra être assurée par l'Agence de protection des frontières Frontex et les autorités nationales de protection des frontières. (12.10)
- **Technologies financières:** Le Conseil fédéral a décidé de prévoir des allègements réglementaires pour les entreprises actives dans les technologies financières innovantes. En effet, le dynamisme dans ce domaine contribuera à améliorer la qualité et la compétitivité de la place financière suisse. Les allègements prévus permettront non seulement de réduire les obstacles qui empêchent ces entreprises d'accéder au marché, mais aussi d'augmenter la sécurité juridique de l'ensemble de la branche. Le Département fédéral des finances doit maintenant préparer un projet destiné à la consultation. (02.11)
- **Impôt anticipé:** À l'avenir, l'impôt anticipé sera remboursé également lorsque des revenus, qui ont été omis par erreur dans la déclaration d'impôts, sont déclarés ultérieurement. Cela sera toutefois possible uniquement tant que la taxation n'est pas entrée en force. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances d'élaborer un projet de modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé à soumettre à la consultation. (23.11)
- **EAR:** Le Département fédéral des finances a ouvert une procédure de consultation sur l'introduction de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) avec une série d'autres pays. L'entrée en vigueur de l'EAR est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de sorte qu'un premier échange de données pourra avoir lieu en 2019. La consultation dure jusqu'au 15 mars 2017. (01.12)
- **Ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant la révision de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée. Cette modification permettra d'adapter l'ordonnance à la loi sur la TVA partiellement révisée, que le Parlement a adoptée en septembre 2016. La loi et l'ordonnance révisées devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. (21.12)

### Dossiers internationaux

- **Rencontre des acteurs de la place financière américaine à New York:** Avant l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui s'est tenue à Washington, le conseiller fédéral Ueli Maurer a rencontré des acteurs du secteur financier américain à New York. Les entretiens devaient notamment permettre d'obtenir des informations de première main sur la place financière de New York et d'exposer aux représentants du secteur financier américain les bases de la politique suisse en matière de marchés financiers. (05.10)
- **Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale:** Du 7 au 9 octobre 2016, le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef de la délégation suisse, et Thomas Jordan,

président de la direction générale de la Banque nationale suisse, ont participé à l'assemblée annuelle organisée conjointement à Washington D.C. par le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale. Ils ont également représenté la Suisse lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États du G20 qui s'est tenue auparavant. (09.10)

- **Flux financiers en provenance des pays en développement:** Le Conseil fédéral a adopté le rapport intitulé «Flux financiers déloyaux et illicites en provenance des pays en développement», qui donne une vue d'ensemble des mesures prises pour lutter contre les flux en question. Le Conseil fédéral est conscient des défis liés à cette problématique et entend continuer, au niveau international, à participer activement à la recherche de solutions. (12.10)
- **Visite du ministre slovaque des finances:** Le ministre des finances Ueli Maurer a reçu à Berne son homologue de la Slovaquie, Peter Kažimír. Les discussions ont porté sur la situation de l'Europe d'un point de vue macroéconomique ainsi que sur les principales questions internationales en matière de finances et de fiscalité. (19.10)
- **TVA:** Le Conseil fédéral a nommé Simone Schönenberger, de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères, membre de la commission mixte pour la TVA entre la Suisse et le Liechtenstein. (19.10)
- **Politique en matière de marchés financiers:** Le Conseil fédéral a adopté un rapport dans lequel il établit les bases d'une politique durable en matière de marchés financiers. Cinq axes stratégiques sont définis en vue de renforcer la compétitivité de la place financière suisse. Il s'agit d'aménager au mieux les conditions régissant la place financière suisse et d'exploiter les marges de manœuvre qui subsistent sur le plan national dans le domaine réglementaire. La prise en compte des normes internationales restera un élément central de la politique. (20.10)
- **CDI avec la Lettonie:** La Suisse et la Lettonie ont signé à Riga un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Ce protocole introduit une clause d'assistance administrative conforme à la norme internationale en matière d'échange de renseignements sur demande. En outre, il intègre plusieurs dispositions issues du projet de l'OCDE et du G20 destiné à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (projet BEPS). (03.11)
- **Rencontre des ministres de l'économie et des finances de l'UE et de l'AELE:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé à la rencontre annuelle (Joint ECOFIN) des ministres de l'économie et des finances de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Union européenne (UE), qui s'est tenue à Bruxelles. Les discussions se sont concentrées sur les activités d'investissement en Europe. (08.11)
- **Visite du ministre turkmène des finances:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a accueilli à Berne son homologue du Turkménistan, Muhammetguly Muhammedov. Les deux ministres ont signé un protocole d'entente portant sur la coopération technique dans le domaine financier. (08.11)
- **Accord sur l'imposition à la source avec l'Autriche:** L'accord sur l'imposition à la source entre la Suisse et l'Autriche est abrogé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de l'entrée en vigueur de l'accord entre la Suisse et l'Union européenne sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. La Suisse et l'Autriche ont signé à Berne un accord en ce sens afin d'assurer une transition fluide entre les deux modèles. (11.11)
- **Accord sur l'imposition à la source avec le Royaume-Uni:** L'accord sur l'imposition à la source entre la Suisse et le Royaume-Uni est abrogé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de l'entrée en vigueur de l'accord entre la Suisse et l'Union européenne sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. La Suisse et le Royaume-Uni ont signé à Londres un accord en ce sens afin d'assurer une transition fluide entre les deux modèles. (14.11)

- **EAR avec l'Argentine:** La Suisse et l'Argentine ont signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter, à partir de 2018, et échanger, à partir de 2019, des données bancaires. En plus d'avoir signé cette déclaration commune, Jörg Gasser a parlé avec les représentants argentins des conditions-cadres pour les investissements, de l'accès au marché pour les prestataires de services financiers ainsi que des principes de la politique suisse en matière de marchés. (16.11)
- **EAR avec le Mexique:** La Suisse et le Mexique ont signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter, à partir de 2018, et échanger, à partir de 2019, des données bancaires. (18.11)
- **EAR avec l'Uruguay:** La Suisse et l'Uruguay ont signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter, à partir de 2018, et échanger, à partir de 2019, des données bancaires. (18.11)
- **EAR avec le Brésil:** La Suisse et le Brésil ont signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter, à partir de 2018, et échanger, à partir de 2019, des données bancaires. La Suisse a déjà signé une déclaration similaire avec l'Argentine. Pendant sa visite de travail, Jörg Gasser, le secrétaire d'État aux questions financières internationales, a en outre mené des entretiens avec les autorités brésiliennes à Brasilia. Ces discussions ont notamment porté sur l'accès au marché pour les prestataires de services financiers. (18.11)
- **EAR avec l'Inde:** La Suisse et l'Inde ont signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter, à partir de 2018, et échanger, à partir de 2019, des données bancaires. (22.11)
- **Dialogue financier avec la Chine:** La 4<sup>e</sup> rencontre organisée dans le cadre du dialogue financier entamé en 2013 entre la Suisse et la Chine s'est tenue à Genève. Les entretiens menés entre les hauts représentants des autorités compétentes en matière de marchés financiers et des banques centrales des deux pays ont porté principalement sur le développement de la coopération bilatérale. À l'issue du dialogue financier a eu lieu la 3<sup>e</sup> table ronde entre la Chine et la Suisse organisée par le secteur privé sur les questions financières. (23.11)
- **Preuves d'origine:** Le Conseil fédéral a approuvé l'adaptation des accords conclus avec l'Union européenne et avec la Norvège dans le cadre du Système généralisé de préférences. Cette décision ouvre la voie à l'introduction de nouvelles preuves d'origine dans les échanges commerciaux avec les pays en développement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. (23.11)
- **EAR avec l'Afrique du Sud:** La Suisse et l'Afrique du Sud ont signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter, à partir de 2018, et échanger, à partir de 2019, des données bancaires. (24.11)
- **CDI avec Oman:** La convention contre les doubles impositions (CDI) conclue par la Suisse et Oman est entrée en vigueur le 13 octobre 2016. Elle contient une disposition concernant l'échange de renseignements sur demande conforme à la norme internationale actuelle et contribue à consolider les relations économiques entre les deux États. (25.11)

- **CDI avec le Liechtenstein:** La convention contre les doubles impositions (CDI) conclue par la Suisse et la Principauté de Liechtenstein est entrée en vigueur le 22 décembre 2016. Elle contient une disposition concernant l'échange de renseignements sur demande conforme à la norme internationale actuelle et contribue à consolider les relations économiques entre les deux États. (25.11)
- **EAR avec San Marin:** La Suisse et Saint-Marin ont signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter, à partir de 2018, et échanger, à partir de 2019, des données bancaires. (30.11)
- **EAR avec Israël:** Dans le cadre d'une visite de travail au Moyen-Orient du 28 au 30 novembre, le Secrétaire d'État aux questions financières internationales, Jörg Gasser, a rencontré ses homologues des Émirats arabes unis et d'Arabie saoudite ainsi que des représentants des autorités de surveillance et des banques centrales de ces pays. Au début de son voyage, il a effectué une visite de travail en Israël, où il a signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter des données bancaires à partir de 2018 et les échanger à partir de 2019. (01.12)
- **EAR avec la Nouvelle-Zélande:** La Suisse et la Nouvelle-Zélande ont signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter des données bancaires à partir de 2018 et les échanger à partir de 2019. (02.12)
- **EAR avec le Chili:** Fin novembre 2016, la Suisse et le Chili ont signé une déclaration commune pour introduire l'échange automatique de renseignements en matière fiscale sur une base réciproque (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, les deux pays entendent collecter des données bancaires à partir de 2018 et les échanger à partir de 2019. (06.12)
- **GAFI:** Le Groupe d'action financière (GAFI) a publié le 4<sup>e</sup> rapport d'évaluation mutuelle de la Suisse. Celle-ci obtient un bon résultat d'ensemble, supérieur à la moyenne des pays déjà évalués. Le GAFI reconnaît la qualité du dispositif suisse en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Dans son rapport, le GAFI émet un certain nombre de recommandations pour améliorer la législation suisse et sa mise en œuvre. (07.12)
- **Visite au Luxembourg:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a effectué une visite de travail auprès de son homologue luxembourgeois, Pierre Gramegna. (09.12)
- **Visite auprès du ministre allemand des finances, Wolfgang Schäuble:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a effectué une visite de travail auprès de son homologue allemand, Wolfgang Schäuble. Les discussions ont porté sur les questions financières et fiscales tant bilatérales qu'internationales. (13.12)
- **CDI avec la Norvège et l'Albanie:** Les conventions contre les doubles impositions (CDI) conclues par la Suisse avec la Norvège et avec l'Albanie sont entrées en vigueur. Les deux CDI ont été mises à jour par un protocole de modification. Elles favorisent le développement des relations économiques avec ces deux États. (22.12)
- **Accords sur l'échange de renseignements fiscaux avec le Belize et la Grenade:** Les accords sur l'échange de renseignements fiscaux conclus avec le Belize et la Grenade sont entrés en vigueur. Ils déploient leurs effets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. (23.12)

### Projets de réforme du Conseil fédéral

- **RIE III:** Lors d'une conférence de presse, le conseiller fédéral Ueli Maurer a présenté les arguments du Conseil fédéral en faveur de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Le projet de réforme, qui fait l'objet d'une votation populaire

le 12 février 2017, vise à supprimer, dans le droit de la fiscalité des entreprises, les régimes spéciaux, qui ne sont plus acceptés par la communauté internationale. La réforme prévoit également des mesures fiscales pour éviter que les sociétés qui bénéficiaient jusqu'à maintenant de certains privilèges partent à l'étranger. Par ailleurs, les cantons profiteront d'une nouvelle marge de manœuvre budgétaire, grâce à laquelle ils pourront rester compétitifs. (27.10)

## Ordonnances importantes

- **OPers:** Le Conseil fédéral a adapté l'ordonnance sur le personnel de la Confédération au nouveau plan social négocié pour l'administration fédérale. Le but est de garantir que tous les collaborateurs seront traités de la même manière en cas de restructuration ou de réorganisation. (12.10)
- **Gestion des identités:** Le Conseil fédéral a adopté la nouvelle ordonnance sur les systèmes de gestion des données d'identification et les services d'annuaires de la Confédération. Cette ordonnance, qui constitue la base légale pour l'enregistrement et la transmission de données relatives au personnel de la Confédération, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. (19.10)
- **EAR:** Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale. L'ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le projet a été accueilli favorablement par la grande majorité des participants à la consultation. (23.11)
- **Ordonnance sur les fonds propres:** Le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur les fonds propres. Cette révision vise à mettre en œuvre deux compléments du dispositif international de Bâle III. Elle permet de mieux adapter aux risques la couverture en fonds propres des dérivés et des parts de fonds détenues dans le portefeuille des banques. L'ordonnance révisée entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. (23.11)
- **Données et informations électroniques:** Le Département fédéral des finances a modifié son ordonnance concernant les données et informations électroniques. Les modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. (23.11)
- **Assistance administrative fiscale:** Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur l'assistance administrative fiscale, entièrement révisée, et a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'entrée en vigueur de celle-ci. La nouvelle ordonnance définit le cadre et les procédures nécessaires à l'échange spontané de renseignements, dont celles applicables aux décisions anticipées («rulings»). (23.11)
- **Droit du personnel de la Confédération:** Le Conseil fédéral a approuvé une révision de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers). Parallèlement, le Département fédéral des finances a révisé l'ordonnance du DFF concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers). Les modifications des deux ordonnances entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. (02.12)

## Autres dossiers du DFF

- **Cyberadministration:** La Commission européenne a publié son 13<sup>e</sup> rapport comparatif sur les services de cyberadministration. La Suisse obtient de meilleurs résultats que les années précédentes pour les principaux indicateurs mesurés. Elle accuse toutefois encore un retard par rapport à la moyenne des pays évalués en ce qui concerne la transparence en ligne et les modules de base. (03.10)
- **Contrôle de l'égalité salariale:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer et les dirigeants des associations du personnel de la Confédération ont signé une convention pour le contrôle de l'égalité salariale au sein de l'administration fédérale. D'ici à 2019, tous les salaires de l'administration fédérale seront examinés sous l'angle du respect de l'égalité entre femmes et hommes. Le dernier contrôle en la matière a été effectué il y a quatre ans. (04.10)

- **Politique en matière d'alcool:** L'ouvrage *Ivresse & ordre* donne pour la première fois une vue d'ensemble étayée scientifiquement de l'histoire de la question de l'alcool, de la politique suisse en matière d'alcool et de la Régie fédérale des alcools (RFA). Il examine notamment les arcanes de la révision de la loi sur l'alcool et de la suppression de la RFA en tant qu'établissement de la Confédération. Une édition numérique des sources et des archives récemment mises en valeur, qui représentent quelque 100 mètres linéaires, invitent les personnes intéressées à étudier les divers aspects, souvent méconnus, de la politique en matière d'alcool. L'ouvrage *Ivresse & ordre* a été présenté officiellement au siège principal de la RFA, à Berne. (06.10)
- **Commerce extérieur:** Après correction des jours ouvrables, les exportations ont gagné 8,1 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2016 (réel: + 2,8 %) et les importations 7,9 % (réel: + 4,7 %). Dans les deux directions du trafic, l'évolution porte la marque des produits chimiques et pharmaceutiques: à la sortie, ils ont expliqué à eux seuls plus de 80 % de la hausse. L'excédent de la balance commerciale dépasse pour la première fois la barre trimestrielle des 10 milliards de francs. (20.10)
- **Impôt fédéral direct:** Face à des taux d'intérêt toujours bas, voire négatifs, le Département fédéral des finances a décidé de fixer, pour l'année civile 2017, un taux d'intérêt rémunérateur nul pour les montants de l'impôt fédéral direct versés par avance. (21.10)
- **Rapport semestriel MELANI:** Le 23<sup>e</sup> rapport semestriel publié par la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) présente les principaux cyber-incidents du premier semestre 2016 aux niveaux national et international. Le rapport est consacré à la multiplication des cas de cyber-extorsion. Il porte en outre sur différentes affaires de fuites de données. (28.10)
- **Cyberadministration suisse, plan stratégique 2017-2019:** Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a pris connaissance des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie suivie par la Confédération, les cantons et les communes dans le domaine de la cyberadministration. Il a en outre adopté le plan stratégique 2017-2019, en attachant une importance particulière au vote électronique. (28.10)
- **Assistance administrative UBS - France:** L'Administration fédérale des contributions ne déposera pas de recours devant le Tribunal fédéral contre la décision du Tribunal administratif fédéral, qui a accordé à UBS la qualité de partie dans le cadre d'une demande d'assistance administrative de la France. (07.11)
- **Aucune augmentation générale des salaires en 2017:** Lors de sa réunion du 7 novembre 2016 avec les associations du personnel, le conseiller fédéral Ueli Maurer a annoncé qu'en 2017 l'administration fédérale n'accorderait à son personnel ni augmentation du salaire réel ni compensation du renchérissement. Les partenaires sociaux ont par ailleurs signé le nouveau plan social pour l'administration fédérale. (08.11)
- **ASR:** Des modifications, approuvées le 9 novembre 2016 par le Conseil fédéral, ont été apportées au règlement de la Caisse de prévoyance de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). (09.11)
- **Passeport suisse:** Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances d'ouvrir un deuxième site de production du passeport suisse pour des raisons de sécurité d'approvisionnement. (16.11)
- **Rémunérations des cadres du plus haut niveau:** Le Conseil fédéral a examiné les possibilités de pilotage concernant les rémunérations des cadres du plus haut niveau hiérarchique des entreprises et des établissements proches de la Confédération. Il s'est prononcé en faveur d'un renforcement de ces possibilités. (23.11)
- **Bâtiment administratif à Zollikofen:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique a organisé un concours portant sur l'étude et la réalisation d'un deuxième bâtiment administratif sur le site de Meielen, à Zollikofen. Les projets qui ont été présentés sont exposés du 26 novembre au 6 décembre 2016 à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, à Zollikofen. (25.11)

- **Assemblée des délégués de PUBLICA:** L'élection de renouvellement des 80 membres de l'Assemblée des délégués de PUBLICA a eu lieu le 27 novembre 2016, pour la première fois par voie électronique. Les électeurs étaient appelés à voter dans trois circonscriptions électorales, le taux de participation s'établissant à 9,93 %. La première tâche importante des délégués consistera à désigner les huit personnes qui représenteront les employés au sein de la Commission de la caisse PUBLICA (pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2021). (01.12)
- **Vignette électronique:** Le Conseil fédéral a adopté un rapport dans lequel il recommande le remplacement de la vignette autocollante par une perception électronique de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (vignette électronique). La redevance ne subira pas d'augmentation. (02.12)
- **Taux d'intérêt bas:** Le Conseil fédéral a adopté un rapport qui porte sur les possibilités que le bas niveau des taux d'intérêt et l'appréciation du franc offrent à la Suisse. En réponse au postulat «Perspectives d'avenir de la Suisse» (15.3017) déposé par le conseiller aux États Konrad Graber, il a étudié en particulier s'il serait indiqué de créer un fonds souverain et d'augmenter le taux d'endettement. (21.12)
- **Politique monétaire:** Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur la politique monétaire. Il répond ainsi à différents postulats transmis par le Parlement après la suppression du cours plancher par rapport à l'euro. Le rapport parvient à la conclusion que les bases légales actuelles permettent à la Banque nationale suisse de disposer d'une gouvernance adéquate et d'accomplir son mandat de manière efficace. (21.12)

## Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

### Projets adoptés au cours de la session d'hiver

- **Finances de la Confédération:** Le Conseil national ne veut pas assouplir le mécanisme du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution. Par 94 voix contre 86 et 2 abstentions, il a accepté une motion de commission qui charge le Conseil fédéral de présenter un projet visant à exclure toute adaptation des règles actuelles par la voie législative. La motion a été soutenue par une majorité de députés de l'UDC, du PLR et du PBD, pour qui la Confédération doit continuer à réduire sa dette et ne pas dépenser plus d'argent. «Il serait dangereux, ne serait-ce que d'entrouvrir la porte», a déclaré Albert Vitali (PLR/LU). Il considère qu'il ne faudrait pas grand-chose pour retrouver le niveau d'endettement des années 90. La motion a été rejetée par les délégations du PS, des Verts et du PVL ainsi que par une majorité du PDC. Le texte passe maintenant au Conseil des États. (28.11)
- **Finances de la Confédération:** Emboîtant le pas au Conseil national, le Conseil des États a accepté la deuxième vague de crédits supplémentaires sollicités par le Conseil fédéral pour l'année en cours. Totalisant 131,5 millions de francs, ces crédits entraînent une hausse de 0,2 % des dépenses inscrites au budget. La Chambre des cantons a approuvé les crédits supplémentaires par 41 voix contre 1 et 1 abstention. Le Conseil national les avait approuvés par 172 voix contre 19. La plus grande partie de ces dépenses additionnelles sera affectée à l'aide sociale dans le domaine de l'asile. Une autre partie importante est prévue pour les contributions de la Confédération aux frais d'exploitation des hautes écoles spécialisées. (05.12)
- **Finances de la Confédération:** Pour les crédits-cadres et les crédits d'engagement, le renchérissement ne devrait pouvoir être compensé que s'il est effectif. Par 27 voix contre 10 et 1 abstention, le Conseil des États a adopté une motion allant en ce sens en tant que conseil prioritaire. Le motionnaire, Josef Dittli (PLR/UR), critique le fait que, dans le système actuel, le renchérissement est calculé sur la base d'estimations et versé même



si, dans les faits, il n'y a pas d'inflation. Il estime ainsi que, ces dernières années, cela a entraîné des dépenses supplémentaires élevées et injustifiées en lien avec différents arrêtés financiers pluriannuels. C'est pourquoi il demande que l'on change de système pour tous les crédits-cadres et les crédits d'engagement. Le dossier passe à présent au Conseil national. (05.12)

- **Impôts:** Le Conseil des États est opposé à une modification du système d'imposition des familles. Il a refusé tacitement une initiative du canton de Neuchâtel qui exigeait de mieux adapter l'imposition des familles à l'évolution des structures parentales. L'initiative demandait notamment de mettre fin à l'imposition différenciée des pensions alimentaires pour les enfants mineurs et majeurs. Elle voulait aussi harmoniser le régime des déductions pour les couples mariés, non mariés et divorcés. En cas de modification de la loi, il faudrait aussi adapter les anciennes conventions sur les effets du divorce ainsi que de nombreuses obligations alimentaires. Le dossier passe au Conseil national. (05.12)
- **Impôts:** Le Conseil des États est opposé à une simplification du système fiscal. Il a rejeté, par 22 voix contre 4 et 1 abstention, une initiative déposée par le Grand Conseil du canton de Bâle-Campagne. Cette initiative cantonale voulait, entre autres, abolir l'impôt sur la valeur locative du logement personnel ainsi que la défiscalisation des intérêts hypothécaires. Elle proposait également la suppression des déductions générales. L'espoir était que, grâce à ces différentes adaptations, il serait plus simple de remplir et de contrôler les déclarations d'impôt. Le dossier passe au Conseil national. (05.12)
- **Start-up:** De concert avec les cantons, la Confédération cherche des solutions pour améliorer l'attrait de la Suisse comme site d'implantation pour les start-up. Tel est le credo qu'a défendu le ministre des finances, Ueli Maurer, en répondant à une interpellation de Damian Müller (PLR/LU), qui s'offusquait de l'estimation fiscale parfois très élevée des start-up. Fondamentalement, le Conseil fédéral respecte l'autonomie des cantons, qui doivent pouvoir déterminer eux-mêmes les besoins financiers permettant de couvrir leurs dépenses. (05.12)
- **Finances de la Confédération:** Finalement, le Conseil national n'a pas bloqué le budget: au deuxième essai, la Chambre du peuple a adopté le budget 2017. Contrairement au PS, l'UDC a reconsidéré sa position et s'est abstenue. Le budget retourne au Conseil des États, qui discutera de cet objet une deuxième fois. (07.12)
- **Informatique:** Le Conseil national a classé une motion qui visait la centralisation de tous les fournisseurs de prestations informatiques de l'administration fédérale. Le Conseil fédéral avait proposé ce classement au motif que, entre-temps, un vaste mouvement de centralisation s'est produit sur une base volontaire. La commission chargée de l'examen préalable pour le Conseil national a cependant souligné que la question n'était pas réglée pour autant, car ce n'est pas qu'un problème de centralisation mais aussi de compétence des offices assumant des tâches interdépartementales. Le dossier passe au Conseil des États. (07.12)
- **Administration fédérale:** Le Conseil fédéral veut mieux contrôler les cadres supérieurs de l'administration fédérale, afin que ceux-ci n'accumulent pas des montagnes de jours de vacances. Il va donc introduire un système de rapports annuels sur les soldes horaires positifs qui permettra aux chefs de département de mieux piloter les soldes horaires de leurs cadres supérieurs, a répondu le Conseil fédéral à l'heure des questions du Conseil national. (12.12)
- **Impôts:** En lançant le référendum, les opposants à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) veulent ouvrir la voie à une solution alternative moins coûteuse. Celle-ci ne pourrait cependant pas entrer en vigueur avant 2022, a précisé le ministre des finances, Ueli Maurer, à l'heure des questions du Conseil national. Dans une réponse écrite, il a expliqué que le Conseil fédéral remettrait rapidement l'ouvrage sur le métier en cas d'échec de la RIE III, mais que pour un projet portant sur des questions fiscales complexes il fallait compter jusqu'à 5 ans, délai référendaire compris. La votation sur le référendum est fixée au 12 février 2017. (12.12)

- **Agriculture:** La vente de biens-fonds agricoles et sylvicoles ne doit, malgré tout, pas être exonérée de l'impôt fédéral. Contrairement au Conseil national, le Conseil des États s'oppose à une modification de la loi en ce sens. La Chambre des cantons a suivi l'avis de sa commission, par 27 voix contre 12 et 3 abstentions. Le projet risque donc fort de capoter. Même si le Conseil national devait l'approuver une seconde fois, les majorités sont déjà si claires au Conseil des États qu'un nouveau débat ne fera guère bouger les lignes. Plusieurs conseillers aux États ont renvoyé au principe de l'égalité de traitement, arguant que les agriculteurs indépendants et les autres travailleurs indépendants qui possèdent des biens-fonds dans une zone à bâtir devaient être traités de la même manière. Or, la révision législative souhaitée avantagerait les paysans. (12.12)
- **Accords fiscaux:** Après le Conseil national, le Conseil des États a approuvé l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) avec différents États et territoires supplémentaires. Il a adopté sans opposition les accords passés avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'Île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée. Ueli Maurer, ministre des finances, a relevé que 101 États et territoires avaient désormais rallié le camp de l'EAR et que la Suisse négociait actuellement des accords sur cette question avec près de 60 États. Il a aussi souligné qu'il était important, pour l'économie, que la Suisse soit en conformité avec les normes internationales. (12.12)
- **Immeubles:** Le Parlement a approuvé des crédits à hauteur de 179,8 millions de francs pour des constructions civiles de la Confédération. Ces fonds serviront notamment à agrandir le centre pour requérants d'asile de Boudry (NE), à construire des logements de service pour le Corps des gardes-frontière et à assainir un laboratoire de haute sécurité. Après le Conseil des États, le Conseil national a lui aussi approuvé, par 175 voix contre 14, le message concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2016. Un crédit d'ensemble de 27,8 millions de francs est prévu pour l'agrandissement du centre fédéral pour requérants d'asile de Boudry, dont 22,6 millions pour construire deux nouveaux corps de bâtiments destinés à loger des requérants. Les 5,2 millions restants serviront à louer des bâtiments de bureau supplémentaires. Le Parlement a également approuvé un crédit d'ensemble de 152 millions de francs pour divers projets. (13.12)
- **Tabac:** Le Conseil national ne veut pas déléguer au Conseil fédéral la compétence d'augmenter encore l'impôt sur le tabac. Telle est la décision qu'il a prise lors du débat sur loi fédérale sur l'imposition du tabac. Le Conseil fédéral lui-même n'avait pas sollicité cette compétence, à la suite des critiques que cette proposition avait soulevées lors de la procédure de consultation. Par conséquent, la révision se limite à l'adaptation des mesures d'exécution au sein de l'Administration fédérale des douanes et à l'institution de l'égalité fiscale du tabac à coupe fine et du tabac pour pipe à eau. Le dossier passe maintenant au Conseil des États. (14.12)
- **Impôts:** Le Conseil national relance la problématique de la pénalisation fiscale due au mariage. Par 96 voix contre 86, il a transmis au Conseil fédéral la motion du député au Conseil des États Pirmin Bischof (PDC/SO) qui demande l'imposition commune des couples. Le motionnaire mentionne explicitement le modèle du «splitting» intégral ou partiel ainsi que le modèle du calcul alternatif de l'impôt avancé par le Conseil fédéral. Le gouvernement doit maintenant proposer une révision législative. Mais ce n'est pas encore la fin de la discrimination fiscale des couples mariés, car les nouveaux modèles d'imposition sont controversés. (14.12)
- **Marchés financiers:** Le régime de la protection des investisseurs et de la surveillance des prestataires de services financiers doit être révisé. Le Conseil des États s'est penché le premier sur deux lois qui ont vu le jour dans le sillage de la crise financière et les a approuvées. Toutefois, des projets initiaux il ne reste plus grand-chose. Sur la plupart des points, la Chambre des cantons a suivi sa commission qui était opposée à un renforcement accru de la protection des investisseurs. Le Conseil fédéral a tout de même eu gain de cause sur un point: si la feuille d'information ou le prospectus contient des indications inexactes, trompeuses ou non conformes aux exigences légales et que

le client subit un dommage de ce fait, le fardeau de la preuve incombe à la banque: ce sera à elle de prouver qu'aucune faute ne lui est imputable. (14.12)

- **Impôts:** Le Conseil des États est opposé à une amnistie fiscale accompagnée de rabais en matière de rappel d'impôt. Il a refusé tacitement une motion du Conseil national. La proposition est donc définitivement enterrée. Ses chances semblaient déjà compromises après l'examen en commission, la majorité rappelant qu'une dénonciation spontanée non punissable était déjà prévue dans le droit en vigueur. «Des rabais en matière de rappel d'impôt ne profiteraient qu'aux contribuables malhonnêtes», a expliqué le président de la commission, Martin Schmid (PLR/GR). De plus, cela nécessiterait l'adoption d'une disposition transitoire dans la Constitution. Le Conseil fédéral avait également rejeté cette motion, estimant qu'il n'y avait pas matière à intervenir dans ce domaine. (14.12)
- **Constructions:** Sur le plan fiscal, les constructions de remplacement réalisées pour des motifs d'économies d'énergie ne doivent pas être traitées de la même manière que les assainissements de bâtiments existants réalisés aux mêmes fins. Ainsi en a décidé le Conseil des États en rejetant sans opposition une motion du conseiller national démissionnaire Alec von Graffenried (PES/BE). Cet objet est donc liquidé. Le président de la commission compétente, Werner Luginbühl (PBD/BE), a rappelé que, dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, la Chambre des cantons avait déjà accepté du bout des lèvres une solution moins ambitieuse qui permettra de répartir sur trois périodes fiscales consécutives les déductions fiscales effectuées au titre de l'assainissement des bâtiments. De plus, lors d'une construction de remplacement, les frais de démolition de l'ancien bâtiment seront aussi déductibles. Le Conseil des États est convaincu que ces mesures répondent déjà amplement à la question soulevée. (14.12)
- **Gardes-frontière:** Le Corps des gardes-frontière (Cgfr) n'obtiendra pas 100 postes supplémentaires. Le Conseil des États a refusé une motion du Conseil national. Cet objet est donc liquidé. Après s'être entretenue avec le chef du Cgfr, la commission chargée de l'examen préalable a estimé qu'une augmentation des effectifs n'était pas nécessaire pour le moment, comme l'a expliqué Isidor Baumann (PDC/UR). Le Cgfr est en mesure de remplir ses missions, a-t-il dit, renvoyant aussi aux crédits déjà approuvés pour un total de 48 postes supplémentaires, ainsi qu'aux économies décidées par le Parlement dans le cadre de l'examen du budget et du programme de stabilisation. (14.12)
- **Contrôle des finances:** Le directeur du Contrôle fédéral des finances (CDF) doit avoir plus de compétences et mieux informer sur les audits réalisés. Le Conseil des États a approuvé à l'unanimité les modifications de la loi sur le Contrôle des finances, qui visent principalement à améliorer les flux d'informations entre le CDF, les départements, le Conseil fédéral et d'autres acteurs. Le Parlement avait demandé ces changements à la suite du fiasco du projet informatique INSIEME. Le dossier passe au Conseil national. (14.12)
- **Marchés publics:** Le Conseil fédéral doit présenter un rapport sur l'adjudication des prestations d'ingénierie et de planification. Suivant l'avis du Conseil fédéral, le Conseil des États a accepté un postulat d'Olivier Français (PLR/VD) en ce sens. Le rapport devra indiquer à quels taux horaires les services fédéraux attribuent ce type de prestations. Dans la perspective de la prochaine révision de la loi sur les marchés publics, le Conseil fédéral devra aussi présenter les critères qu'il considère comme appropriés pour identifier les offres de dumping. La politique actuelle des bas prix est un problème, a estimé la majorité du conseil. (14.12)
- **Finances de la Confédération:** Après de vifs débats au sujet du budget 2017 de la Confédération, le Conseil national s'est imposé pratiquement sur toute la ligne. Soucieuse d'économiser, l'alliance bourgeoise a joué des muscles jusqu'à la fin et biffé 128 millions de francs du budget de l'administration fédérale. Le front commun de l'UDC, du PLR et du PBD a fait mouche. À la fin de presque trois semaines de discussions, la Chambre du peuple a refusé les solutions de compromis de la conférence de conciliation

par 105 voix contre 84 et 5 abstentions. Par conséquent, pour les sept divergences en question, c'est à chaque fois la chambre qui a proposé le montant le plus faible qui a obtenu gain de cause. (15.12)

- **Finances de la Confédération:** Pour le moment, la Confédération ne peut prélever l'impôt fédéral direct et la TVA que jusqu'en 2020. Le Conseil national a approuvé une prolongation de 15 ans, jusqu'en 2035. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de ces deux sources de revenus qui fournissent plus de 60 % des recettes de la Confédération, soit plus de 42 milliards de francs par an. La Chambre du peuple a approuvé le régime financier 2021 par 178 voix contre 9. (15.12)
- **Finances de la Confédération:** L'effectif du personnel du Cgfr n'augmentera pas à moyen terme. Les Chambres ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur ce point dans le cadre du débat sur le budget. Parallèlement au budget 2017, le Conseil national et le Conseil des États ont examiné le plan financier 2018-2020. Une majorité de la Chambre du peuple voulait y inscrire une augmentation de l'enveloppe budgétaire de l'Administration fédérale des douanes et augmenter l'effectif du Cgfr de 36 postes d'ici le milieu de l'année 2022, mais la Chambre des cantons s'y est opposée jusqu'à la fin. Cette proposition est donc définitivement enterrée. (15.12)
- **Impôts:** Le Conseil fédéral propose de nouvelles règles d'imposition pour les commissions de courtage. Le Conseil national y consent et a approuvé sans opposition une révision de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. À l'avenir, l'impôt sur les commissions provenant de la vente d'immeubles sera toujours prélevé au lieu de domicile du courtier ou au siège de la maison de courtage. Il sera prélevé au lieu de situation de l'immeuble uniquement lorsque le courtier qui les réalise n'a pas de domicile ou de siège social en Suisse. Après le feu vert du Conseil national, il appartient maintenant au Conseil des États de se prononcer. (15.12)
- **Séismes:** Le Conseil national ne veut pas d'une assurance obligatoire contre les séismes en Suisse. En rejetant par 101 voix contre 81 et 5 abstentions une initiative du canton de Bâle-Ville, il a définitivement enterré cette question. Pour une majorité des députés, les assurances cantonales et privées permettent aujourd'hui déjà de se couvrir contre les dégâts aux bâtiments consécutifs aux séismes. (15.12)
- **Secret bancaire:** Le Parlement a jusqu'au 25 mars 2018 pour débattre de l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» et du contre-projet direct. Le Conseil des États a approuvé une prolongation du délai de traitement de cet objet, qui courait initialement jusqu'au 25 mars 2017. Le Parlement a la possibilité de prolonger ce délai d'un an lorsque l'une des Chambres décide de présenter une contre-proposition, comme l'a fait le Conseil national pour l'initiative sur le secret bancaire. (15.12)
- **Impôt à la source:** Par 191 voix contre 4 et 2 abstentions (Conseil national) et 43 voix contre 0 (Conseil des États), les Chambres fédérales ont adopté la loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative lors des votations finales. (16.12)
- **Échange de renseignements en matière fiscale avec le Brésil:** Lors des votations finales, le Conseil national (par 125 voix contre 72) et le Conseil des États (par 41 voix contre 0 et 2 abstentions) ont approuvé l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et le Brésil sur l'échange de renseignements en matière fiscale. (16.12)
- **Accord douanier avec la Norvège:** En votation finale, les Chambres fédérales ont approuvé par 198 voix contre 0 (Conseil national) et 43 voix contre 0 (Conseil des États) l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord douanier entre la Suisse et la Norvège, qui lève des obstacles au commerce. (16.12)